



Ville de Lac-Mégantic

Avis public

Calendrier des séances ordinaires 2019 (Article 319 L.C.V.)

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2018, le Conseil de cette Ville a adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2019, lesquelles débiteront à 19 h 30 :

Mardi, 22 janvier 2019
Mardi, 19 février 2019
Mardi, 19 mars 2019
Mardi, 16 avril 2019
Mardi, 21 mai 2019
Mardi, 18 juin 2019

Mardi, 9 juillet 2019
Mardi, 20 août 2019
Mardi, 17 septembre 2019
Mardi, 15 octobre 2019
Mardi, 19 novembre 2019
Mardi, 17 décembre 2019

Donné à Lac-Mégantic, le 19 décembre 2018

M^{me} Nancy Roy,
Greffière